

Année universitaire 2018-2019

MASTER

Droit Economie et Gestion

Mention management

Parcours **Marketing International de la Parfumerie et de la Cosmétique**

Finalité professionnelle

Formation en alternance

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-au-diplome-national-de-master/>

SEMESTRE 3 Marketing International de la Parfumerie et de la Cosmétique = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
Marketing fondamental	2,5	2,5	CT (100%)	CT (100%)
Gestion de la marque	4	4	CT (100%)	CT (100%)
Communication	4	4	CT (100%)	CT (100%)
Foundation of Luxury Brands Management	4	4	CT (100%)	CT (100%)
Structure et acteurs du marché	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Histoire des produits parfums et cosmétiques	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Législation	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Les différents types de produits cosmétiques	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Matières premières cosmétiques et formulation	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Matières premières d'olfaction et formulation	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Analyse sensorielle	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Sensibilisation à la recherche en marketing	1,5	1,5	CT (100%)	CT (100%)

SEMESTRE 4 Marketing International de la Parfumerie et de la Cosmétique = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
Politique de produit et gestion de l'innovation	4	4	CT (100%)	CT (100%)
Comportement du consommateur	3	3	CT (100%)	CT (100%)
Etudes marketing	3,5	3,5	CT (100%)	CT (100%)
Marketing digital	3,5	3,5	CT (100%)	CT (100%)
International marketing	4	4	CT (100%)	CT (100%)

Job search tutorial	2	2	CT (100%)	CT (100%)
La classification des parfums	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Introduction à la finance	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Rapport et soutenance d'alternance	6	6	CT (100%)	CT (100%)

Trois institutions, l'Université de Cergy-Pontoise, l'ESSEC et l'ISIPCA s'associent pour délivrer le diplôme par la voie de l'apprentissage. Les enseignements sont répartis entre ces trois institutions.

L'alternance est organisée selon le mode suivant : 1 semaine en cours (au sein des trois établissements en fonction des jours) et 3 semaines en entreprise, sauf exception du mois de septembre et de 3 semaines au mois de juin intégralement en cours.

La mission en entreprise se déroule sur un an, dès la signature du contrat d'alternance. Elle fait l'objet d'un suivi par un tuteur pédagogique et d'un tuteur en entreprise. Elle repose également sur des réunions entre le tuteur en entreprise et l'apprenti ainsi que des documents d'évaluation.

La mission en entreprise est évaluée. Il est demandé aux étudiants de faire un rapport d'alternance qui fait également l'objet d'une soutenance orale.

(1) Est-il prévu une 2^{ème} session ? : OUI, sauf pour les UE suivantes : conférences thématiques, sensibilisation à la recherche en marketing, rapport et soutenance d'alternance

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : **OUI**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC non validés ? : **OUI**

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2^{ème} session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2^{ème} session :

-La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session est retenue : **NON**

-La note de la 2^{ème} session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2^{ème} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 2^{ème} session : **Note = 0**

Règles particulières (supprimer les mentions inutiles) :

*Existe-t-il des notes « seuil » pour la validation des semestres ? **OUI**. La note seuil est de 6/20 pour toutes les UE, sauf pour le rapport d'alternance pour lequel la note seuil est de 10/20.

*Existe-t-il un passage conditionnel en M2 ? : **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage en M2 ? : **OUI**

- Une sélection sur dossier (comprenant, entre autres, le score IAE Message) puis sur entretien sera faite.

*Existe-t-il un passage conditionnel en M2 ? : **NON**

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les 4 semestres de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne des 4 semestres de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Le 3^{ème} semestre et le 4^{ème} semestre de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne du 3^{ème} semestre et du 4^{ème} semestre de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes « seuil », nombre d'UE validées...) : La note seuil est de 6/20 pour toutes les UE sauf pour le rapport d'alternance pour lequel la note seuil est de 10/20.

Y a-t-il compensation entre semestres ? : NON

Mode d'attribution de la mention du diplôme :

*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne des 4 semestres : **NON**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du 3^{ème} semestre et du 4^{ème} semestre : **OUI**

*Y a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

Seuils des mentions attribuées :

*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

Redoublement

Le redoublement est soumis à l'avis du jury. Les décisions de refus sont motivées auprès des étudiants en faisant la demande.